



Retirer la garde de ses enfants à ma soeur

Par **amelielambrecht**, le **04/08/2014** à **09:23**

Bonjour, petit historique pour expliquer le titre dramatique de cette discussion :

-ma soeur a eu son premier enfant à 16 ans, d'un père immigré clandestin et délinquant, afin de lui obtenir des papiers

-le second à dix sept ans, toujours du même père, qui est parti en prison.

Depuis, mes parents assument tout financièrement et logistiquement.

Depuis le mois d'Avril, mes parents ont la charge officielle mais intégrale des deux enfants chez eux, car ma soeur n'a plus de logement, pas de travail, pas de formation, et refuse de se prendre en charge. Elle passe ses week ends en boîte et dépense ses allocations pour sortir, squatte chez mon père.

-Elle est enceinte du troisième, d'un type qu'elle ne connaît que depuis quelques mois et qui à 36 ans vit encore chez sa mère invalide (la totale...).

Nous souhaiterions obtenir la garde des deux premiers, agés de huit et neuf ans, qui ne veulent plus rien avoir à faire avec elle.

Sommes nous dans notre droit????